

Honoraires Agence

TVA incluse: 20%



Barème Honoraires Transaction

Rémunération (% appliqué sur le montant de la transaction)

MONTANT DE LA TRANSACTION	Locaux à usage d'habitation ou professionnel	Locaux à usage commercial ou industriel	Terrains à bâtir	Cession de bail
Jusqu'à 250 000 €	7 %	7 %	5 %	7 %
De 250 001 € à 400 000 €	6 %	6 %	5 %	6 %
À partir de 400 001 €	5 %	5 %	5 %	6 %

AVEC UN MINIMUM DE 5 000 € TTC.

CHARGE DE LA REMUNURATION

Conformément aux usages locaux, la rémunération sera à la charge des vendeurs

Barème établi le 01/10/2014 et modifié le 10/02/2022

Barème Honoraires Location / Gestion

Honoraires de Location Habitation, Mixte⁽¹⁾ et Meublée⁽¹⁾

Zone géographique dans laquelle est situé le bien loué : Zone « tendue » / Année de référence : 2014

Prix au mètre carré de surface habitable concernant les honoraires de **visite**, **de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail** : **10 € TTC**

Prix au mètre carré de surface habitable concernant les honoraires de réalisation de l'état des lieux : 3 € TTC

Honoraires à la charge du locataire / du bailleur

Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail	10 € / m² TTC
Honoraires de réalisation de l'état des lieux	3 € / m² TTC

(1) Les honoraires de location des locaux d'habitation et meublés soumis à la loi du 6 Juillet 1989 sont partagés entre locataire et propriétaire. Le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal aux plafonds fixés par le décret n°2014-890 du 1er août 2014. Ils seront révisés dans le cadre de la réglementation en vigueur.

Honoraires de Gestion

Compris entre 9 et 10% TTC des sommes encaissées + Assurance Garantie Loyers Impayés Optionnelle

Barème établi le 15/09/2014 et modifié le 10/02/2022